

# Projet de loi anti-gaspillage : un texte pour faire progresser l'économie circulaire avec tous ses acteurs

Le projet de loi relatif à la lutte contre le gaspillage et pour l'économie circulaire a été présenté ce mercredi 10 juillet au Conseil des ministres. Pour Citeo, acteur de l'économie circulaire depuis plus de 25 ans, ce texte permet de doter la France de nouveaux leviers pour accélérer la transition de l'économie française vers un modèle circulaire. Citeo souhaite que les enjeux des entreprises déjà engagées dans l'économie circulaire soient pris en compte afin d'augmenter la pertinence et l'efficacité de certaines dispositions proposées.

Citeo relève en particulier les avancées suivantes :

- La réaffirmation du principe de Responsabilité élargie du producteur et son extension à de nouveaux secteurs ;
- La disposition visant à mieux impliquer les acteurs du E-commerce dans les filières REP. En particulier lorsqu'ils fonctionnent en market place, certains de ces acteurs échappent à leur responsabilité en France alors qu'ils génèrent des quantités importantes d'emballages ménagers qui sont collectées, recyclées par les collectivités locales et financées par les metteurs en marché. Cette mesure permettra de rétablir plus d'équité avec les autres metteurs en marché ;
- L'approche pragmatique du texte vis-à-vis des systèmes de consigne pour recyclage. S'agissant de mécanismes complexes qui peuvent avoir des impacts importants sur les dispositifs existants, il est souhaitable que la loi ne prétende pas tout régler et que les différentes parties prenantes puissent engager un vrai dialogue sur l'accélération de la performance pour tous les emballages et les papiers.

Citeo s'interroge sur les dispositions du texte visant la filière des papiers graphiques et pointe la soutenabilité du financement de cette filière par les industries papetières qui connaissent une conjoncture économique particulièrement difficile.

Enfin, Citeo plaide pour que le débat qui va s'engager à l'automne sur l'économie circulaire soit aussi l'occasion de mettre sur la table la question du financement de la transition. Le gouvernement a avec raison augmenté la fiscalité de la mise en décharge pour en finir avec cette pratique du 20<sup>ème</sup> siècle. Mais, les recettes de la part déchets de la taxe générale sur les activités polluantes (près de 500 millions d'euros) devraient revenir sur les territoires pour financer la modernisation de l'outil industriel de gestion des déchets ou la construction d'une filière française de recyclage des plastiques notamment par dépolymérisation.

« Le projet de loi dédie un chapitre entier aux filières à responsabilité élargie des producteurs (REP). C'est la reconnaissance de ce modèle efficace qui a été mis en place en France en 1992 pour les emballages, à l'initiative d'entreprises pionnières et de grands élus. Il nous permet aujourd'hui de recycler 70% des emballages ménagers et 59% des papiers. L'enjeu des années qui viennent est l'accélération pour que 100% des emballages et papiers soient réemployables ou recyclables ; et que le geste de tri devienne un réflexe au quotidien pour tous les français », a réagi Jean Hornain, Directeur général de Citeo

## **A propos de Citeo**

Citeo a été créée par les entreprises pour réduire l'impact environnemental de leurs emballages et papiers en les transformant en ressources. Avec sa filiale Adelphe, Citeo apporte conseils et solutions à ses clients – entreprises de l'industrie, du commerce, de la distribution et des services de grande consommation - afin de les aider à exercer leur responsabilité liée à la fin de vie des emballages et des papiers, et ce dans des conditions économiques optimales.

En 25 ans, les entreprises ont investi plus de 9,5 milliards d'euros pour financer la collecte sélective et créer des filières de recyclage, avec leurs partenaires collectivités locales, filières et opérateurs.

Aujourd'hui 70% des emballages et 59% des papiers sont recyclés grâce au tri des Français devenu le 1<sup>er</sup> geste citoyen. Agissant pour faire advenir une véritable économie de la ressource en France, Citeo s'est fixé 3 priorités : simplifier le geste de tri pour permettre à tous les Français de trier tous leurs emballages et papiers d'ici 2022 ; innover pour inventer les nouveaux matériaux, solutions de collecte, technologies de recyclage et débouchés ; réduire l'impact environnemental des emballages et des papiers en accompagnant les entreprises dans la généralisation de l'éco-conception.

## **Contact presse**

Olivia Retali

[olivia.retali@citeo.com](mailto:olivia.retali@citeo.com)

01 81 69 05 83 / 06 42 82 81 74

Laureen Bonnet

[laureen.bonnet@citeo.com](mailto:laureen.bonnet@citeo.com)

01 81 69 05 97 / 06 75 65 04 61